

Image not found or type unknown



Proprietaire, peut on se proteger en se pacsant?

Par **futur pacse_old**, le **05/08/2007** à **18:59**

nous sommes proprietaire d une maison , nous venons d avoir un enfant et nous ne sommes pas maries. nous souhaitons nous pacses et nous voulions savoir comment nous protéger face au décès de l'un de nous deux . dans la convention a signer pour se pacser est il possible d ajouter des clauses de jouissance du dernier survivant ou d usufruit en cas de décès . merci d avance pour votre reponse .